

Pour un Sénat éco-responsable

Communiqué du Sénat, le 5 juin 2014

jeudi 5 juin 2014

Depuis le Sommet de Rio de 1992, les collectivités territoriales sont en première ligne dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour la préservation de la biodiversité.

Elles font souvent preuve d'exemplarité et de volontarisme en intégrant toutes les composantes du développement durable dans leur fonctionnement interne et dans leurs politiques publiques.

Le Sénat, assemblée parlementaire représentant les collectivités territoriales se devait d'être à la hauteur de ces enjeux en s'inspirant des Agendas 21 locaux.

En cette Journée Mondiale de l'environnement, Jean-Pierre BEL se félicite des nouveaux engagements environnementaux désormais inscrits dans le fonctionnement quotidien du Sénat suite à l'adoption d'une démarche d'éco-responsabilité à la fois globale, concertée et ambitieuse.

Les six objectifs qui ont été fixés après consultation de l'ensemble du personnel - optimiser la consommation d'énergie, faciliter l'éco-mobilité, adopter une consommation éco-responsable, réduire et valoriser les déchets, favoriser la biodiversité, affirmer la responsabilité sociale du Sénat - constitueront la feuille de route des différentes directions du Sénat pour les prochaines années et orienteront les investissements à venir.

Consulter la [brochure interactive](#) ou la [version disponible au format PDF](#).

Communiqué original publié à l'adresse www.senat.fr/presse/cp20140605d.html